

P-588

BULLETIN

DE

L'ASSOCIATION PYRÉNÉENNE

POUR L'ÉCHANGE DES PLANTES

Douzième année 1901-1902



QUIMPER

Imprimerie ÉMILE COSQUER, 20, rue Keréon.

1902



RÈGLEMENT

1° *L'Association Pyrénéenne* a pour but de répandre dans les herbiers les plantes rares ou critiques de l'Europe. Elle n'admet à l'échange que les *phanérogames*, les *cryptogames vasculaires* et les *characées*,

2° Pour faire partie de l'association, il suffit d'en adresser la demande à *M. Giraudias*, directeur, qui donne avis de l'admission.

3° Les personnes qui désirent prendre part à l'échange doivent adresser au directeur, le 1^{er} octobre au plus tard, la liste des plantes qu'ils mettent à la disposition de l'association. Cette liste sera dressée *par ordre alphabétique*; elle indiquera le nom des auteurs, la provenance des plantes offertes, le nombre des parts disponibles et les défauts s'il y a lieu. On n'y devra comprendre que des espèces intéressantes et exclure les plantes ubiquistes et toutes celles dont on ne peut fournir au moins 3 parts, à moins, dans ce cas, qu'il ne s'agisse de plantes d'une valeur exceptionnelle.

Le catalogue général, dressé d'après les listes individuelles, sera imprimé et distribué vers le 15 novembre à chacun des associés qui devront, dans la quinzaine, faire connaître leurs desiderata. Après avoir pris note des demandes, le directeur fera connaître à chacun, dans le plus bref délai, le nombre de parts à fournir de chaque espèce; l'envoi devra être fait immédiatement au directeur et lui parvenir avant le 15 janvier.

4° Les envois au directeur devront être faits *franco à domicile*, ne contenir que des plantes convenablement préparées, complètes, fleurs et fruits (autant que possible), bien représentées, chaque part accompagnée d'une étiquette et placée sur une feuille de papier dont la dimension n'excédera pas 46 c. sur 28. Les étiquettes donneront toutes les indications utiles, notamment le nom du collecteur, la station, la nature du sol, l'altitude, le pays, le département ou la province où la plante aura été recueillie. Elles devront être rédigées dans une langue courante et écrites en caractères romains.

Les parts d'une même espèce seront placées dans une feuille double portant lisiblement le nom de la plante qu'elle renfermera et le nombre de parts. Les plantes seront classées alphabétiquement comme la liste qui devra toujours accompagner l'envoi et énoncera le nombre des parts envoyées.

5° Les plantes que le directeur jugerait indignes de figurer dans une collection, celles dont les étiquettes seront incomplètes, seront retournées à l'expéditeur ; les parts incomplètes ou insuffisantes, à moins que cette défectuosité n'ait été annoncée, seront réservées ou réunies, et les étiquettes des parts supprimées comptées comme plantes à l'expéditeur.

6° Il ne sera rien donné en échange des espèces envoyées que le directeur n'aurait pas demandées, à moins qu'il ne s'agisse de plantes d'une valeur exceptionnelle.

7° Il sera tenu compte dans la plus large mesure des desiderata de chacun ; néanmoins lorsqu'après la distribution terminée il restera dû à un associé plus de cent unités, le directeur aura droit de lui attribuer des plantes à son choix, jusqu'à concurrence de 25 0/0 de cette dette.

8° Pour subvenir aux frais d'impression, chaque associé paiera avant le 15 janvier une cotisation annuelle de 4 francs. Le port des envois, aller et retour, sera à la charge des associés. Les cotisations non payées seront, en France, recouvrées, par la poste, par les soins du directeur qui ajoutera 50 centimes pour les frais de recouvrement. La cotisation pourra, après entente avec le directeur, être remplacée par une retenue supplémentaire de 10 % laquelle ne pourra être inférieure à 80 unités.

9° Il sera prélevé sur chaque envoi 10 % du nombre total des parts qui les composeront, jusqu'à 400 unités ; 12 % de 400 à 1200 unités et 15 % au-dessus de 1200 unités. Cette retenue sera augmentée de 5 % pour les envois qui n'auront pas été effectués dans le délai réglementaire et ceux dans lesquels les clauses du règlement imprimées en italique n'auront pas été observées.

10° L'échange a lieu d'après la valeur attribuée à chaque plante dans le catalogue ; le chiffre de 3 unités représentant la valeur ordinaire et pouvant être porté à 4, 5, 6 unités et même davantage, selon le degré de rareté. Le directeur aura le droit de réduire la valeur

annoncée si les échantillons ne répondent pas aux exigences légitimes de l'association.

La valeur en numéraire de chaque unité est fixée à 0, 05 centimes pour les associés et 0, 06 centimes pour les personnes étrangères à la société. Ces dernières acquitteront en outre les frais de port et d'emballage.

11° L'inscription d'une plante sur une liste d'offre est considérée comme un engagement à la fournir. En cas de refus sans motif sérieux il sera prélevé sur le reste de l'envoi une retenue égale à la valeur des exemplaires non envoyés ; s'il s'agit d'un envoi entier, la retenue sera de 20 %.

12° La société publie chaque année, selon ses ressources, un bulletin contenant les noms des sociétaires, des renseignements et avis sur la distribution et des notes critiques sur les espèces distribuées. Ce bulletin est distribué gratuitement aux adhérents qui ont payé la cotisation annuelle ainsi qu'aux acheteurs qui auront acquis au moins une centurie. Son prix est de 2 francs pour les autres personnes.

13° Le Directeur aura le droit de limiter le nombre des associés, il pourra aussi retenir les envois jusqu'après le paiement de la cotisation et des frais d'envoi.

Le Directeur,
L. GIRAUDIAS.





BULLETIN

DE

L'ASSOCIATION PYRÉNÉENNE

POUR L'ÉCHANGE DES PLANTES

~~~~~  
**Douzième Année 1901 - 1902**  
—————

LISTE DES ASSOCIÉS INSCRITS AU 1<sup>er</sup> MAI 1902  
~~~~~

1^o ANCIENS

M^{me} GYSERGER.

MM. ARNOLLET ; AULA ; BÉCOURT ; BEHRENDSEN ; BERNOULLI ;
BERTRAND ; BICKNELL ; DE BOISSIEU ; BONATI ; BOZON ; CASSAT ;
CHARREL ; CHEVALLIER ; CONILL ; CORNAZ ; COSTE ; DÉPALLIÈRE ;
DUFFORT ; FOUCAUD ; FRITSCHÉ ; GIRAUDIAS ; GIROD ; GRECESCU,
GROSS ; GUILHOT ; HERVIER ; KELLEP ; KOEHLER ; KREBS ;
LÉVEILLÉ ; LORENZEN ; MARTELLI ; MARTIN ; MARTY ; MÉNAGER ;
MULLEY ; PAICHE ; DE PALÉZIEUX ; PAU ; PELLAT ; PETRY ;
PUECH ; REYNIER ; ROGEZ ; ROUX ; DE SAULSES ; LARIVIÈRE ;
SCHINZ ; SENNEN ; SIMON ; SOMMIER ; SOULIÉ ; STRIBRNY ; SUDRE ;
TOEPFFER ; VACCARI ; VIDAL ; ZAHN.

2^o NOUVEAUX

MM. BRUNEAU, à Montmédy (Meuse).
IVOLAS, à Tours.
JAQUET, à Chatel-sous-Monsalvens (Suisse).
PERRET, à Saint-Genis-Laval (Rhône).
VERGUIN, à Bordeaux.

Observations

Un trop grand nombre de sociétaires négligent d'exprimer des desiderata suffisants pour leur assurer un contre échange égal à leur envoi. Il en résulte pour la société un passif qui s'accroît d'année en année et qui atteint à l'heure actuelle près de 10,000 unités. Cette situation oblige le directeur à conserver un stock considérable dont l'importance doit être au moins égale à cette dette, mais dont la valeur décroît avec le temps. Pour remédier à cette situation, il a fallu apporter au règlement une modification qui permette au directeur de liquider dans une certaine mesure cet arriéré, au moyen de l'attribution des plantes de la réserve, à son choix. MM. les sociétaires pourront toujours se mettre à l'abri de cette éventualité en augmentant le nombre de leurs desiderata. Ils doivent se rendre compte qu'il est impossible d'attribuer à chacun tout ce qu'il désire, certaines plantes étant souvent demandées par cinq ou six fois plus d'associés qu'il n'existe de parts disponibles.

Je recommande expressément à MM. les sociétaires d'apporter à la rédaction de leurs oblations le soin le plus consciencieux, de classer les noms dans l'ordre *rigoureusement* alphabétique ; de *toujours* désigner l'auteur qui a nommé les plantes offertes ; de se servir autant que possible de la dénomination binaire, lorsqu'elle a déjà été employée par des auteurs autorisés et tant qu'elle ne peut faire confusion. Je renoncerai à inscrire sur le catalogue les noms que je ne pourrai identifier sans me livrer à des recherches.

En ce qui concerne les plantes critiques, je n'accepterai que celles qui émaneront de botanistes que je connais comme compétents ou qui m'affirmeront les avoir soumises à des spécialistes.

Le Directeur,

L. GIRAUDIAS.

NOTES CRITIQUES SUR LES PLANTES DISTRIBUÉES

N° 275. — **Brassica Tournefortii** Gou.

Nous avons trouvé abondamment cette crucifère dans les vignes au Salin de Sainte-Lucie. On aurait pu en récolter des charretées ; sa multiplication pourrait être comparée dans une étendue assez considérable, à celle du *Diploaxis erucoïdes* DC, qui infeste les vignes du Narbonnais et du Biterrois. Est-elle spontanée ou introduite ? Nous la croirions plutôt introduite sans pouvoir toutefois assigner la date de son introduction.

Voici la description qu'en donne Gouan dans les *Illustrationes et Observationes botanicæ* p. 44 « *Brassica foliis runcinatis hispidis, caule hispido, siliquis torulosis glabris patentibus rostro largissimo* ». — Les botanistes italiens Bertolini, Parlatore, etc., l'ont décrite, ainsi que Boissier, qui l'indique en Grèce, en Crète, à Smyrne, sur le littoral de la Syrie, en Egypte, en Perse, dans le Béloutchistan, au Sinaï, à Bagdad, il a été aussi trouvé dans les Indes Orientales. Willkomm et Lange la décrivent dans le *prodr. flor. hisp.* et l'indiquent en Corse, dans la Sardaigne et la Sicile.

F^{re} SENNEN.

N° 276. — **Viola rhaetica** Greml. — Forme de *Viola calcarata*.

Feuilles largement ovales ou arrondies, un peu moriformes à la base.

Tige se prolongeant plus ou moins au-dessous des feuilles, qui sont rapprochées, rappelant par ce caractère *Viola Cenisia*, mais s'en éloignant par ses feuilles crénelées.

Eperon plus court que dans *V. Calcarata* (Grisons). Pétales plus courts.

Traduit des « *Neue Beiträge*, 5^{co} Heps, de Greml.

H. GYSERGER.

N° 277. — **Viola scotophylla** Jord. var. *violacea* Wiesb.,
Sud. ap. Beck. *Violæ exsic.* n° 28

MM. Rouy et Foucaud ne voient dans le *V. scotophylla* qu'une simple variété du *V. alba* Bess. J'estime qu'il constitue une bonne sous-espèce de ce groupe, sous-espèce ayant au moins autant de valeur que beaucoup de plantes ainsi envisagées dans la *Flore de France*. Dans le Tarn, le *V. scotophylla* présente deux variétés entre lesquelles je n'ai jamais observé d'intermédiaires : v. *violacea* Wiesb., à éperon et pétales d'un beau violet ; var. *scotophylloides* Wieb. à éperon violacé, mais à pétales blancs. C'est la var. *violacea* que je distribue cette année.

H. S.

N° 278. **Viola tarnensis** Sud. — *V. alba* Bess. (groupe).

Je distribue sous ce nom une forme du groupe du *V. alba* remarquable par ses feuilles d'un vert sombre comme dans le *V. scotophylla* Jord. mais jamais rougeâtres ; elle diffère de plus de ce dernier par ses feuilles plus allongées, à lobes très rapprochés, par ses fleurs plus grandes, à éperon blanc-verdâtre, à pétales d'un violet bleuâtre, à gorge blanche.

Il croît dans la gorge de Durfort et entre Dourgne et Saint-Amans, dans la Montagne-Noire (*Tarn*).

H. S.

N° 279. — **Melilotus Fabrei** Sennen.

Nombreuses tiges partant du collet, dressées, la centrale plus courte, très anguleuses ainsi que les pétioles.

Feuilles nombreuses inférieurement ; pétiole long, atteignant 35 millimètres, folioles aiguës, dentées jusqu'à la base, la moyenne obovale, lancéolée : les latérales plus étroites, les supérieures étroitement lancéolées, ordinairement repliées face contre face autour de la nervure médiane ; stipules très amples, embrassantes, les inférieures et les moyennes laciniées, devenant entières vers le haut et bien plus petites, toujours subulée. Grappe assez longuement pédonculée dépassant la feuille de sa longueur. Calice fendu par le fruit et paraissant bilabié, scarieux. — Fleurs d'un jaune très pâle,

2-2 1/2 mm. — Fruit plus petit que dans le *M. sulcatus* Desf., très finement striés, stries paraissant roulées en spirale. Habitat. — Aude. La Palme, talus de la voie ferrée, près la station.

F^{re} SENNEN.

N° 280. — **Melilotus Foucaudi** Sennen.

Plante à peine pubescente dans le haut; tige de 1-2 décimètres, anguleuse supérieurement. Folioles inférieures obovales, les moyennes subrhomboïdales, longuement atténuées en coin, spinuleuses presque jusqu'à la base. Stipules amples, subulées, les inférieures dentées à la base, les moyennes et les supérieures entières. Grappes laxiuscules, égalant environ 2 centimètres, et à peu près de même longueur que les feuilles. Pédoncule aristé; pédicelle recourbé en arc, plus long que le calice, celui-ci fendu par le fruit. Fleurs jaune pâle, étendard égalant la carène, plus court que les ailes.

Légumes sillonnés comme dans le *M. sulcatus*, gros, comprimés latéralement, très obtus, non apiculés, d'un vert rougeâtre à la maturité.

Je considère cette plante comme une forme stationnelle du *M. sulcatus* Desf. Monsieur Foucaud a constaté par semis que ses caractères se conservaient.

Habitat — Aude; La Nouvelle, entre la voie ferrée et la mer, en face Jugnes.

F^{re} SENNEN.

N° 281. — **Rubus cruentiflorus** Sudre; *R. ulmifolius* Schott, groupe.

Turion *obtusément anguleux*, pubérulent, à aiguillons médiocres; feuilles finement dentées, à dents *aiguës*; foliole terminale *orbiculaire*, longuement *pétiolulée*, entière ou un peu émarginée, *cuspidée*; rameau *arrondi*, à aiguillons courts; inflorescence dense; pétales grands, largement ovales, d'un *rose vif*; étamines *rouges* dépassant peu les styles *carnés*; carpelles *glabrescents* — Diffère du *R. Sauli* Rip. — qui est du reste un *hybride* — par ses turions non canaliculés et ses fleurs vivement colorées; du *R. calcareus* Rip. par la forme de ses folioles et son inflorescence plus dense. Pollen parfait.

Tarn: Vallon de la Sarrade; rives du Tarn, à Marssal.

H. S.

N° 282. — **R. debilispinus** Sud. (*ad amic.*); *R. amphichloros* Götz *ap.* Baenitz, *herb. eur.* 9926 non P.-J. Muel. !

Grêle; turion à faces planes ou un peu excavées, *poilu*, non glanduleux, à aiguillons *faibles, nombreux, peu comprimés*, droits ou déclinés. Feuilles 5-nées, *minces, vertes et poilues en dessous*, à dents inégales; foliole terminale *largement ovale ou suborbiculaire, émarginée, acuminée*, à pétiole égalant le tiers de sa hauteur; rameau *subarrondi, poilu*, à aiguillons *faibles*; inflorescence courte, *non ou peu feuillée, poilue-feutrée*, à aiguillons *grêles*, à glandes courtes et rares, à pédoncules pauciflores; calice *poilu, un peu aculéolé, réfléchi*; pétales blancs ou rosés; étamines *blanches dépassant les styles verdâtres*; carpelles glabrescents. Fertile. — Appartient au groupe du *R. sylvaticus* W. N.

Hab. — *Tarn, Finistère, Duché de Bade, etc.*

H. S.

N° 283. — **Rubus densiflorens** Sud., *R. ulmifolius* + *Gilloti*.

L'hydride de *R. ulmifolius* et de *R. Gilloti* que j'ai distribué sous le nom *R. PSEUDO-GILLOTI* (*Bul. Ass. pyr.* n° 241) est plus rapproché du *R. Gilloti* que de *l'ulmifolius* et doit être envisagé comme un *R. Gilloti* + *ulmifolius*; celui que je distribue cette année est plus rapproché de *l'ulmifolius* que du *Gilloti* et provient de la fécondation du premier par le second. Il ne diffère du *R. ulmifolius* que par ses aiguillons plus vigoureux, ses dents plus aiguës et son inflorescence plus dense; il s'éloigne davantage du *R. Gilloti* par ses turions nettement glauques, ses feuilles d'un vert sombre en dessus, moins poilues en dessous, et son inflorescence non hérissée. Il est comme stérile le *R. pseudo-Gilloti*.

Tarn: Le Fraïssé, route d'Alban; un seul buisson.

H. S.

N° 284. — **Rubus evagatus** Sud. *ad. amic.*; *R. hedycaurus* Focke (groupe).

Turion *poilu*, à faces *un peu canaliculées*, à glandes sessiles, à ai-

guillons déclinés ou falqués ; feuilles glabres en dessus, grises et mollement poilues en dessous, à dents larges, inégales, peu profondes, aiguës ; pétiole à aiguillons crochus ; foliole terminale courtement pétiolée, ovale, entière ou à peine échancrée, acuminée ; rameau anguleux, poilu, à aiguillons courts, falqués, à feuilles 3-5-nées ; inflorescence pyramidale, multiflore, peu feuillée, très hérissée, à aiguillons nombreux, falqués ; pédoncules moyens étalés ; calice poilu, non aculéolé ; pétales étroits, blancs ou rosulés ; étamines blanches dépassant peu les styles verdâtres ; carpelles glabrescents ; pollen très imparfait ; plante robuste et fertile.

Tarn : Commun dans le Tarn ; voisin du *R. pubescens* Wh. mais bien distinct.

H. S.

N° 285. — **Rubus gneissogenes** Sud. *ad amic.* — *R. sylvatici* gr. c. *grati* Sud.

Turion anguleux, à faces planes ou un peu excavées, à poils rares, peu ou point glanduleux, à aiguillons un peu inégaux, droits ou déclinés ; feuilles 5-nées, glabrescentes en dessus, grises et à nombreux poils brillants en dessous comme dans le *R. pyramidalis* Kalt., finement dentées ; stipules glanduleuses ; pétioles à aiguillons falqués ; foliole terminale à pétiolule égalant presque la moitié de sa hauteur, ovale ou obovale, un peu échancrée, acuminée ; rameau anguleux, peu poilu, à rares glandes courtes, à feuilles 3-5-nées ; inflorescence courte, très hérissée, à glandes courtes, à aiguillons fins, droits ou déclinés ; pédoncules moyens 2-5-flores, dressés-étalés ; calice poilu, non ou à peine aculéolé, étalé ; pétales blancs ou rosulés, ovales ; étamines blanches dépassant les styles verdâtres ; carpelles poilus.

Tarn : C. dans la région gneissique, vallées du Vieur et du Cerou. C'est la plante que M. N. Boulay (*Fl. Fr.*) indique dans le Tarn sous le nom de *R. pyramidalis* ! Elle diffère du vrai *R. pyramidalis* par ses aiguillons moins dilatés à la base, les poils des feuilles non pectinées sur les nervures, les glandes très courtes sur l'inflorescence, les carpelles poilus et surtout par le calice étalé. M. Focke m'a écrit à ce sujet qu'il rapprochait ma plante du *R. hypoleucus* L. M. mais qu'il ne connaissait rien d'équivalent. J'estime que le *R. gneissogenes*

doit plutôt être rapproché des *R. vulgaris* et *carpinifolius*, qui sont des *R. sylvatici*.

H. S.

N° 286. — **Rubus pervagus** Sud. (*ad amic.*) — Sect. *R. sylvatici* gr. c. *grati* Sud.

Turion *anguleux*, à faces planes ou un peu excavées, *glabre*, non glanduleux, à aiguillons forts, droits, espacés; feuilles 5-nées, *vertes et glabrescentes* sur les deux faces, *finement dentées*; stipules étroites, non glanduleuses; foliole terminale *largement ovale, suborbiculaire*, à peine échancrée, peu acuminée, les autres amples; rameau *anguleux, glabrescent*, à aiguillons *petits, coniques*, droits ou déclinés; feuilles 3-5-nées, *vertes en dessous*. Inflorescence *lâche, peu feuillée, brièvement poilue*, à quelques glandes courtes et rares, à aiguillons droits ou déclinés; calice tomenteux, très peu poilu, à lobes appendiculés, parfois aculéolés, *étalés*; *pétales très étroits, distants*, blancs ou rosulés; étamines blanches ou rosées dépassant les styles verdâtres; jeunes carpelles glabrescents; *pollen presque pur*; plante *très précoce* et très fertile.

Tarn. — Dans presque tout le département: Montagne-Noire, Alban, Tanus, Montirat, Assat, Ligots, etc.

Paraît remplacer le *R. gratus* Focke dans le midi de la France; il en est bien distinct par ses feuilles finement dentées, son inflorescence tomenteuse, non feuillée, ses pétales étroits, etc.

H. S.

N° 287. — **R. vicarius** Sud. (*ad amic.*) — *R. thyrsoides* Wimm. groupe.

Plante voisine du *R. arduennensis* Lib. mais en différant par ses feuilles d'un vert sombre, à foliole terminale plus large, suborbiculaire, nettement émarginée; par son inflorescence plus courte et plus large, dense, très hérissée; enfin par ses fleurs constamment blanches; semble mieux fructifier que la plante de Belgique, qui est peut-être d'origine hybride. La production du *R. vicarius* par croisement ne m'a pas paru explicable sur place.

Tarn. — Dans la région montagneuse où il remplace le *R. lacertosus* Sud. du même groupe: Anglès, Brassac, Grandval, Viane, le Bez, Vabre, Arfons, Cambounés, etc.

H. S.

N° 288. — **Rubia Requierii** Dub.

Cette garance est-elle une espèce ou une simple variété du *Rubia peregrina* Mill? Grenier et Godron l'indiquent en Corse. Notre groupe, assidu à explorer les environs de La Nouvelle, l'a découverte dans la falaise qui borde la Garrigue, aux environs de Cap de Roc, entre La Nouvelle et La Palme. M. Malinvaud la signale aussi dans les départements du Lot et de la Corrèze. Nous ne savons pas si c'est la même plante ou une autre variation du *R. peregrina* Mill. La plante distribuée de La Nouvelle mûrit ses fruits bien avant la garance voyageuse, qui croît à ses côtés; ses baies sont plus petites; ses tiges sarmenteuses et quasi ligneuses, grimpent sur les rochers ou s'élancent du milieu des ronces.

Je crois cette garance bien séparée du *Rubia peregrina* Mill.

F^{re} SENNEN.

N° 289. — **Galium setaceum** Lam.

Grenier et Godron, dans leur Flore de France, signalent ce *Galium* dans plusieurs localités de la Provence. Loret et Barrandon, dans la deuxième édition de leur Flore de Montpellier, l'indiquent à Roquebrun, dans la vallée de l'Orb. Lapeyrouse le mentionne en Cerdagne au Cambredaze, et à la vallée d'Eyne, localités très douteuses disent Grenier et Godron ainsi que M. G. Gautier, dans son récent et complet catalogue raisonné de la Flore des Pyrénées-Orientales.

Nous pouvons signaler aujourd'hui cette élégante plantule, pour l'avoir recueillie nous-mêmes dans deux localités de l'Aude: Garrigue de La Nouvelle au Rec de l'Aygue; gorges de Feuilla, rive gauche du Rieu; et dans une localité des Pyrénées-Orientales: Salces, dans les garrigues qui dominent la Font-Estramer, dite aussi La Rigole.

F^{re} SENNEN.

N° 290. — **Centaurea corbariensis** Sennen. (Bull. sôc. bot. Fr. XLVII, p. 435).

Le port couché de ce *Centaurea* le rattacherait, à première vue, ainsi que la couleur cendrée de son feuillage, aux formes du *C. amara*; mais il s'en éloigne par les bractées le plus souvent plumeuses de ses

étroits capitules et par ses feuilles semi-embrassantes: ces deux derniers caractères le rapprocheraient du *C. pectinata*. M. l'abbé H. Coste serait d'avis de le placer entre *C. amara* et *C. serotina* Bor. M. Malinvaud le ferait rentrer dans le groupe du *C. nigra*; M. Rouy aurait une opinion différente, que je n'ai pas l'honneur de connaître, mais quesans nul doute, il a émise dans ses *Illustrationes plantarum Europae rariorum*, où il a décrit et figuré le *C. corbariensis* au fascicule XVI.

Je n'ai encore observé cette espèce que dans les dernières ramifications des Corbières, dans la commune de Portel, à Mattes, dans les garrigues et les talus des vignes.

F^{re} SENNEN.

RECTIFICATIONS

1^o Genre **Rubus**.

— *Rubus ulmifolius* + *bifrons* de Triest (*Krebs*) est un *R. ulmifolius* Schott très pur et non un hybride !

R. rosaceus (Jaquet). — Appartient au gr. du *R. Menkei* W. N. Forme voisine du *R. suavifolius* Gremlt.

— *R. teretiusculus* (Jaquet) non Kalt. — Appartient au même groupe; c'est le *R. bregutiensis* Kalt.

— *R. insericatus* (Jaquet non Muel) (de Romont); c'est une forme du gr. *R. foliosus* W. N. — Ne diffère pas sensiblement du *R. foliosus* f. *typica* de l'*Herb. Eur* de M. Baenitz. Le *R. insericatus* Muel. est bien distinct de la plante à laquelle les botanistes suisses ont appliqué ce nom !

— *R. fusco-ater* (Jaquet) (de Bulle) non W. N. ! — Groupe des *R. radula*; semble voisin du *R. melanoxydon* M. et Wirtg.; il faudrait connaître la coloration de la fleur et la direction des sépales.

— *R. macroacanthos* Jaquet (non W. N.). — C'est une forme du gr. *R. pubescens* W. N. (sensu amplo) qui correspond à mon *R. emolitus*, Exc. bat. p. 56. Le turion poilu et le pollen imparfait le distinguent du *R. macrostemon* Focke.

— *R. humifusus* Jaquet (non W. N.). — Est un *R. Schleicheri* Whe. peu éloigné du type.

H. SUDRE.

2^o Genre **Hieracium**.

Ayant eu entre les mains tous les *Hieracium* de l'Herbier Boreau contenant les types de Jordan, je suis arrivé à connaître très exactement toutes les formes décrites dans la Flore du Centre et beaucoup d'autres encore inédites. Les membres de notre Association qui ont reçu des *Hieracium* provenant de mes récoltes apprendront avec plaisir que la plupart des formes que j'ai distribuées correspondent très exactement aux types de Jordan ! Toutefois deux de ces formes doivent être rectifiées :

1^o *H. lacinosum* Sud. (de Lacabarède).— Est un *H. divisum* Jord. (*sensu lato*) ;

2^o *H. vivariense* Sud. (de Dürfort). — N'est pas exactement le *vivariense* Jord. bien qu'il appartienne à la même forme de l'*H. boreale* que ce dernier. Je l'ai rattaché à la microgène *H. EMINENS* Jord. comme sous-var. *minutidens*. L'*H. grandidentatum* Jord! (*H. lourinum* Arv.-T. var. *anomalum* !) appartient à la même forme du *boreale*. D. reste on trouvera dans mes *Hieracium* du *Centre de la France* la description de ces diverses formes et l'interprétation qu'il y a lieu de leur donner.

Je crois utile d'ajouter que :

1^o L'*H. nemorense* Hervier *non* Jord ! (de Saint-Etienne) est l'*H. oblongum* Jord !

2^o L'*H. arcernense* Arv.-T ! est exactement l'*H. oigocladum* Jord !

3^o L'*H. divisum* que j'ai distribué est décrit dans mon travail sous le nom d'*H. divisum* Jord. var. *nobile* !

H. S.

3° DIVERS

Micromeria filiformis (Corse) paraît n'être qu'une forme du *M. graeca*.

Medicago littoralis Rhodr v. *inermis* Runy (Aude) n'est pas la plante décrite sous ce nom dans la Flore de France et qui correspond au *M. striata* Bast.

L. G.

Le Directeur rappelle à MM. les sociétaires qu'il réunit les photographies des associés et qu'il sera heureux de recevoir celles qu'il ne possède pas encore.

Un botaniste étranger qui a demandé à acheter des plantes de la réserve s'est jusqu'à présent abstenu de se libérer, malgré plusieurs avis amicaux. S'il persiste dans son silence, son nom sera publié dans le prochain bulletin.
